

vice de l'artillerie aux colonies la valeur des approvisionnements existant dans les magasins.

Cet ordre avait pour but d'obtenir non une évaluation exacte de la valeur de ces approvisionnements, mais seulement une évaluation conventionnelle, puisque, d'après les dispositions de la dépêche du 5 avril 1873, on doit se borner à appliquer un prix unique choisi parmi les prix des achats des dernières années.

Depuis lors, j'ai été amené à reconnaître que même dans ces conditions restreintes, et eu égard au personnel peu nombreux dont disposent les directions d'artillerie coloniales, l'exécution de ce travail relativement considérable ne pourrait avoir lieu sans de grandes difficultés au moment de la mise en application du règlement du 16 mars 1877.

En conséquence, j'ai décidé que l'évaluation en deniers ne serait pas faite pour l'inventaire général au 1<sup>er</sup> janvier 1879. Des instructions ultérieures vous seront adressées au sujet des dispositions à adopter pour l'exécution de ce travail dans l'avenir.

J'ai l'honneur de vous prier de donner des ordres dans ce sens.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral*  
*Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

*Le Directeur des colonies,*  
Signé : MICHAUX.

**N° 250. — DÉPÊCHE ministérielle portant classement des candidats au grade d'aide-commissaire (service des colonies).**

(Direction des Colonies, 4<sup>e</sup> bureau.)

Paris, le 19 avril 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Un jury constitué dans les conditions déterminées par l'arrêté du 30 avril 1875 a fixé comme suit le classement des candidats qui, en 1878, ont concouru pour l'obtention du grade d'aide-commissaire de la marine (*service des colonies*):

*Admissibles.*

	Points.		Points.
1. Lamour, commis de marine.....	458,42	6. Périer, d'Hauterive, commis de marine.....	334,16
2. Bouchaut, id.....	434,68	7. Grassin, id.....	324,05
3. Filatrian, id.....	417,18	8. Gadoulet, id.....	318,45
4. Dauriac, id.....	346,67	9. De Saint-Pern, id.....	300,39
5. Latière, id.....	334,56		

*Inadmissibles.*

	Points.		Points.
10. Blouet, commis de marine.....	298,02	14. Vassal, commis de marine.....	231,24
11. Didier, id.....	266,95	15. Maugée, id.....	210,53
12. Labadié, id.....	257,82	16. Augier de Maintenon, id.....	189,45
13. De Langlard, id.....	233,20		